

BOURSE OLIVIER MARTIN

Introduction

La bourse Olivier Martin offre un coup de pouce important à un artiste souhaitant se lancer dans un projet musical destiné à être diffusé. Que ce soit pour un EP, un album, un événement spécial, une résidence de création, etc. cette bourse est pour vous! Pour cette bourse, la volonté de lancer sa carrière artistique de façon plus sérieuse sera considérée de manière plus accrue par le jury. Le demandeur est invité à présenter un projet musical qu'il souhaite réaliser dans les douze mois suivant sa demande.

Cette bourse porte le nom d'un ami du Sonar qui a marqué le paysage musical louterlois par la poésie derrière son écriture et la majestuosité de ses créations.

Les objectifs de la bourse sont :

- favoriser la collaboration entre le milieu et les artistes de la région;
- stimuler l'intérêt des artistes pour la conception d'un projet musical et sa diffusion;
- soutenir les artistes locaux dans leurs efforts visant à se professionnaliser;
- favoriser l'émergence de nouveaux projets musicaux sur le territoire du Bas-Saint-Laurent.

Projets admissibles

- Production d'un EP ou d'un album.
- Résidences de création.
- Adaptation d'une œuvre à un nouveau média.
- Pré-production d'un spectacle devant inclure la présentation d'extraits du travail devant un public-test.

La finalité du projet doit inclure une diffusion : mise en marché, distribution, diffusion offerte sur le web, présentation devant public, etc.

Date limite de dépôt d'un projet : le vendredi 21 mars à 16h00

Dépôt d'un projet

Le dépôt d'un projet se fait via un formulaire en ligne uniquement.

Il vous sera demandé de présenter :

- votre parcours (artistique, académique, professionnel);
- votre projet proposé;

- les impacts attendus du projet sur votre carrière artistique;
- les dépenses prévues pour la réalisation du projet;
- les partenaires (musiciens, mentors, etc.) qui vous accompagnent dans ce projet.
- ce que vous avez prévu pour la diffusion du projet une fois réalisé.

Vous pouvez également transmettre à votre proposition tous documents, démo, extraits jugés pertinents pour la demande.

Critères d'évaluation :

- Intérêt et pertinence du projet (50 %)
- Qualité du travail artistique (25 %)
- Capacité du demandeur à démontrer une volonté à professionnaliser sa carrière artistique (25 %)

Critères d'éligibilité au dépôt d'un projet

- Le demandeur doit être un citoyen canadien ou un résident permanent.
- Le demandeur doit avoir sa résidence principale au Bas-Saint-Laurent.
- Le demandeur doit être un artiste auto-producteur qui n'a jamais eu de projet musical produit par une maison de disques.

Le-la lauréat-e de la bourse recevra :

- Une bourse de 2000\$;
- Un soutien au projet en services de la part du Sonar pour des services d'accompagnement, d'enregistrement, de post-production, d'une valeur de 2000\$;
- Une carte-cadeau de 300\$ de la part de Métronomie.

Processus d'évaluation

Les demandes sont analysées, en premier lieu, par les chargés de programmes de prix et bourses du Sonar, pour déterminer si les projets sont admissibles et les demandeurs éligibles, selon les critères énumérés plus haut.

Les demandes admissibles sont ensuite évaluées par un jury, dont les membres sont des personnes issues du Bas-Saint-Laurent et ayant un lien personnel ou professionnel avec la musique. Exceptionnellement pour la bourse Olivier Martin, un membre de la famille d'Olivier sera invité à rejoindre le jury.

Les membres du jury seront présentés lors de la remise des prix et bourses.

Contact

Pour toute question relative à cette bourse, vous pouvez nous écrire à l'adresse info@le-sonar.com.